

# Divulgations financières liées au climat d'Investissements PSP

Rapport conforme aux recommandations du Groupe de travail sur  
l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD)

PSP

## Table des matières

<b>03</b>	<b>Gouvernance</b>	<b>14</b>	<b>Notre méthodologie en détail</b>
		14	Normes de divulgation
<b>04</b>	<b>Stratégie</b>	14	Catégories d'émissions
		14	Processus de collecte de données
<b>08</b>	<b>Gestion des risques</b>	<b>17</b>	<b>Taxonomie des actifs verts : mesures et cibles</b>
<b>10</b>	<b>Mesures et cibles</b>	<b>18</b>	<b>Divulgations supplémentaires : émissions biogéniques</b>
10	Mesures de l'empreinte carbone du portefeuille	<b>19</b>	<b>Mise en garde concernant les données, les indicateurs et les énoncés prospectifs liés à la durabilité</b>
11	En détail : Méthodes de divulgation de l'empreinte carbone du portefeuille d'Investissements PSP	<b>21</b>	<b>Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant</b>
<b>11</b>	<b>Champ d'application</b>		
11	Émissions financées : approche inspirée par le PCAF		
13	Intensité carbone moyenne pondérée		

# Gouvernance

## Présenter les pratiques de gouvernance de l'organisation concernant les risques et les opportunités liés aux changements climatiques.

En se fondant sur les preuves scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Investissements PSP croit que les changements climatiques représentent un risque systémique à long terme qui aura vraisemblablement une incidence importante sur les risques et les rendements des placements à l'échelle des secteurs, des régions et des classes d'actifs. Compte tenu des vastes répercussions des changements climatiques sur nos placements, nos opérations, notre gestion des risques, nos audits et nos efforts de divulgation, le conseil d'administration et le comité de direction ont considérablement accru, au fil des ans, leur surveillance de nos démarches pour mieux comprendre et gérer les risques et les opportunités liés au climat.

Conformément à notre mandat et à nos objectifs d'investissement à long terme, la responsabilité de notre approche en matière de changements climatiques incombe à toutes les classes d'actifs, aux différentes fonctions de l'organisation, au comité de direction et au conseil d'administration. Notre gouvernance sur les enjeux de durabilité, dont les changements climatiques, est présentée plus en détail dans la section « Gouvernance en matière d'investissement durable » de notre [Rapport sur l'investissement durable 2023](#).

### a) Description de la surveillance des risques et opportunités climatiques par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration d'Investissements PSP (le « Conseil ») a soutenu activement la toute première [Feuille de route pour la stratégie climatique](#) depuis sa création. Cette stratégie, établie par la haute direction lors de l'exercice 2023, comprend des cibles se rapportant aux risques et opportunités climatiques, conformément à notre approche de mesure et de gestion de tels risques et opportunités. Le groupe Durabilité et innovation en matière de climat présente les questions de durabilité au comité de gouvernance du Conseil au moins deux fois l'an. De plus, les enjeux d'investissement durable sont présentés et font l'objet de discussions lors de chaque rencontre régulière du Conseil. Les principaux sujets abordés portent sur les mises à jour de notre Feuille de route pour la stratégie climatique, le modèle en étoile (*hub-and-spoke*) pour l'intégration des facteurs de durabilité, les activités de vote par procuration et les tendances du marché en matière de durabilité.

### b) Description du rôle de l'équipe de direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités climatiques.

Notre groupe Durabilité et innovation en matière de climat exerce ses activités au sein du bureau du chef des placements et est responsable du développement et de la mise en œuvre de notre toute première stratégie climatique, en collaboration avec nos classes d'actifs et les différentes fonctions de l'organisation. Le groupe Durabilité et innovation en matière de climat présente les questions de durabilité, dont les changements climatiques, aux comités de la haute direction au moins deux fois l'an. Nous surveillons et présentons les progrès à l'égard des objectifs de la stratégie climatique pour l'exercice 2026 à notre équipe de haute direction par l'intermédiaire de certains de ses comités, dont le comité de gestion du portefeuille global. Nos priorités d'entreprise pour la mise en œuvre de notre stratégie climatique ont déjà été établies pour l'exercice 2024, comme en fait foi notre [Rapport annuel 2023](#).

En tant qu'investisseurs à long terme, nous reconnaissons l'importance d'intégrer les principaux facteurs liés aux changements climatiques dans notre processus d'investissement. Cette approche appuie notre volonté de réaliser de meilleurs rendements et de réduire les risques à l'échelle du portefeuille global, ainsi que de soutenir nos efforts de décarbonation en vue d'atteindre une carboneutralité mondiale d'ici 2050. Notre [Politique d'investissement durable](#), élaborée par le groupe Durabilité et innovation en matière de climat, est approuvée par la haute direction et le Conseil, et guide nos convictions en matière de placements. Les recommandations d'investissement présentées aux comités de placements et de risques de la haute direction et du Conseil contiennent une section dédiée à la stratégie climatique, qui normalise les principaux indicateurs quantitatifs liés au climat. Cela nous aide à prendre des décisions plus éclairées et basées sur des preuves.

Notre régime de rémunération incitative est harmonisé à la stratégie et aux priorités de l'organisation. Le tableau de bord et les objectifs de la haute direction comportent des priorités et des mesures de réussite liées à l'objectif de l'organisation en vue de faire progresser nos capacités climatiques.

### *Sommet sur l'innovation climatique*

En 2022, nous avons créé un groupe de travail sur l'investissement climatique qui regroupe toutes les classes d'actifs afin d'accélérer la mise en œuvre de notre stratégie climatique. Au cours de sa première année, ce groupe a rempli son mandat en favorisant le partage des connaissances, la coordination et l'incubation de l'investissement sectoriel.

À la lumière de l'évolution de notre stratégie climatique, l'objectif du groupe a évolué en un forum transversal visant à soutenir l'objectif d'Investissements PSP, soit de faire progresser ses capacités climatiques à l'échelle de l'organisation et de renforcer sa position en investissement durable. Ce forum porte désormais

le nom de Sommet sur l'innovation climatique. À l'avenir, il veillera à favoriser l'évolution constante de la stratégie climatique d'Investissements PSP et à agir à titre de vecteur pour favoriser l'harmonisation et l'orientation du portefeuille global, le partage des connaissances et le leadership éclairé.

Cette nouvelle entité est intégrée au sein du groupe Durabilité et innovation de climat, qui relève du bureau du chef des placements. Elle regroupe les principaux membres de chaque classe d'actifs, du bureau du chef des placements et d'autres services de l'organisation. Les membres se rencontrent au moins quatre fois par année.

## Stratégie

### **Présenter les répercussions réelles et potentielles des risques et des opportunités liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque cette information est pertinente.**

Nous cherchons à utiliser notre capital et notre influence pour promouvoir une décarbonation conforme aux objectifs de l'Accord de Paris dans l'ensemble de notre portefeuille de placements. Nous croyons que les répercussions potentielles des changements climatiques sur les investisseurs dans les régimes de pension comme Investissements PSP sont diverses et interconnectées. Elles regroupent de nombreux enjeux économiques, sociaux et de durabilité, dont bon nombre d'entre eux deviennent rapidement de plus en plus complexes. Nous croyons également que les changements climatiques sont l'un des facteurs clés qui affecteront la performance à long terme et le profil de risque de notre portefeuille de placements.

En 2022, nous avons publié notre toute première [Feuille de route pour la stratégie climatique](#) et notre propre [taxonomie des actifs verts](#). L'objectif prédominant de notre stratégie climatique est de soutenir la transition mondiale vers la carboneutralité en gérant de façon proactive les principaux risques climatiques, en exploitant les occasions d'investissement et de réduction de carbone associées aux actifs climatiques, en renforçant la divulgation des émissions de carbone et en améliorant la collaboration avec un large éventail de parties prenantes. Notre objectif à long terme est d'utiliser notre capital et notre influence pour soutenir la transition vers la carboneutralité d'ici 2050.

Conformément à notre Feuille de route pour la stratégie climatique et compte tenu de l'urgence et de la complexité du sujet, nous continuons à améliorer nos processus internes et à intégrer la gestion des principaux risques et opportunités climatiques dans l'ensemble de nos processus d'investissement et dans notre stratégie d'affaires. Vous trouverez tous les détails à ce sujet tout au long de cette section.

#### **c) Description des risques et opportunités climatiques relevés par l'organisation à court, moyen et long terme.**

Le 20 mars 2023, le GIEC a publié son [Rapport de synthèse](#) pour son sixième cycle d'évaluation. Comme nous sommes un investisseur mondial souhaitant utiliser son capital et son influence pour soutenir la transition vers la carboneutralité mondiale, nous prenons note des publications importantes comme celle-ci pour éclairer notre réflexion concernant les risques et opportunités découlant de la transition énergétique mondiale.

Plusieurs [Énoncés principaux](#) issus du sixième rapport d'évaluation du GIEC sont importants et éclairent notre stratégie et notre approche sur les changements climatiques.

**Les Énoncés principaux du GIEC sont les conclusions globales de son analyse qui, ensemble, fournissent une description concise.**

*Les principales conclusions à degré de confiance élevé du GIEC qui éclairent notre point de vue sur les risques et opportunités clés liés aux changements climatiques sont présentées ci-dessous par Investissements PSP :*

- Les changements climatiques influencés par les humains affectent déjà le climat et sont à l'origine de nombreux événements météorologiques extrêmes dans toutes les régions de la planète. (A2)
- Les politiques et les lois régissant l'atténuation ont augmenté de façon constante au cours des dernières années. Les émissions mondiales de GES en 2030 suggérées par les engagements gouvernementaux laissent croire que le réchauffement climatique dépassera la barre du 1,5°C durant le 21<sup>e</sup> siècle et rendra difficile de limiter le réchauffement sous les 2°C. (A4)
- [...] Les flux financiers ne réussissent pas à franchir les niveaux nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques dans l'ensemble des secteurs et des régions. (A4)
- La planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation ont progressé dans l'ensemble des secteurs et des régions, présentant des avantages documentés et une efficacité variable. En dépit des progrès, les écarts d'adaptation demeurent et continueront d'augmenter en raison des niveaux actuels de mise en œuvre. (A3)

Figure 1: Adaptée du Rapport de synthèse AR6 du GIEC, Énoncés principaux (2023).

**S'efforcer d'appliquer les principales conclusions de la science du climat formulées par le GIEC à l'échelle de notre organisation**

Conformément à nos convictions en matière de placement, nous évaluons les impacts réels et potentiels des changements climatiques sur la macroéconomie et, au besoin, sur les entreprises individuelles dans lesquelles nous investissons. Les changements climatiques peuvent avoir des impacts directs et indirects sur nos investissements, et nous croyons que ces deux types d'impacts doivent être solidement considérés lors de la mise en œuvre de nos stratégies. Par exemple, nous tenons compte des principaux impacts des changements climatiques suivants :

- **directs**, dans le cadre d'événements météorologiques extrêmes ayant une incidence sur l'évaluation des actifs

ou de politiques climatiques publiques ayant un impact direct sur l'économie, comme une tarification du carbone applicable à l'ensemble de l'économie (ces impacts directs sont connus sous le nom de risques physiques et risques de transition<sup>1</sup>);

- **indirects**, dans le cadre des ajustements de prix visant à refléter les risques et opportunités liés au climat, lorsque les marchés financiers anticipent les impacts directs futurs avant leur occurrence réelle ou potentielle.

Concernant les principales échéances requises par le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD), nous avons relevé plusieurs risques et opportunités physiques et de transition qui pourraient affecter de façon importante la valeur de nos investissements, notamment<sup>2</sup> :

**À court terme (avant 2030) :** À la suite de la conclusion de l'Accord de Paris sur le climat en 2015, les pays ont convenu en principe de limiter le réchauffement de la planète sous la barre des 2°C, avec une cible additionnelle visant à le maintenir inférieur à 1,5°C, d'ici la fin du siècle. Cependant, dans son dernier rapport scientifique, le GIEC a conclu que la température moyenne à la surface de la Terre avait augmenté de 1,1°C depuis l'époque préindustrielle, principalement en raison des activités humaines. À court terme, des risques économiques peuvent se matérialiser sous la forme de risques physiques associés au réchauffement déjà retenu dans l'atmosphère, et des opportunités peuvent émerger sous forme d'engagements politiques évolutifs pour soutenir les solutions et les industries à faibles émissions de carbone.

- **Risques :** Comme mentionné dans le plus récent Résumé à l'intention des décideurs du GIEC, les événements climatiques extrêmes commencent à s'intensifier et présenteront des défis pour les actifs à court terme. Les effets négatifs des changements climatiques sont susceptibles de se matérialiser plus tôt que prévu et probablement de façon plus sévère en raison du retard dans les démarches mondiales de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) convenues dans l'Accord de Paris.
- **Opportunités :** Au fur et à mesure que les décideurs politiques et les investisseurs à l'échelle des secteurs publics et privés accéléreront leurs mesures pour réduire les émissions, de nouvelles opportunités d'investissement pourraient émerger, notamment par la baisse des coûts de déploiement des solutions technologiques à faibles émissions de carbone, l'augmentation du capital levé pour le déploiement sur les marchés privés et les incitations réglementaires accrues visant à soutenir les solutions à faibles émissions de carbone, de même que les mesures d'adaptation et de résilience.

<sup>1</sup> Les « risques physiques » sont définis comme des risques découlant des impacts des changements climatiques et des dangers climatiques. Les « risques de transition » sont quant à eux définis comme des risques liés à la transition vers une économie carboneutre.

<sup>2</sup> Les risques et opportunités physiques et de transition dont il est question dans le présent rapport s'ajoutent à ceux présentés à la section « Gestion des risques » du rapport Divulgations financières liées au climat d'Investissements PSP de 2022 (Rapport TCFD 2022).

**Moyen terme (2030 à 2040):**

- **Risques:** En l'absence de mesures politiques nettement plus fermes, les risques physiques et de transition liés aux changements climatiques sont susceptibles de s'intensifier au cours de la période. Par conséquent, nous croyons que plusieurs actifs, sinon tous, seront confrontés à une intensification des coûts économiques associés aux événements climatiques extrêmes fréquents et ayant un impact plus important. Nous croyons également que les investissements à forte intensité de carbone pourraient être confrontés à des exigences réglementaires de plus en plus strictes, érodant leur capacité à générer des rendements et entraînant une possible baisse des valorisations. Du point de vue des risques de transition, des politiques plus strictes sont aussi probables, conformément à l'approche de renforcement croissante, mais toujours constante, observée sur les marchés développés au cours des dix dernières années.
- **Opportunités:** Nous croyons que les produits, les technologies et les services sobres en carbone se développeront au cours de cette période et que l'offre et la demande pour des solutions de décarbonation pourraient augmenter. Ce contexte créera de nouvelles opportunités de transformation des modèles d'affaires.

**Long terme (après 2040):**

- **Risques:** En vertu des conclusions tirées de notre engagement avec Ortec Finance (présentées plus en détail ci-dessous), advenant l'échec d'un scénario de transition (basé sur une hausse de la température moyenne de 4,3°C d'ici 2100), le portefeuille stratégique d'Investissements PSP devrait générer des rendements plus faibles que dans le cas d'un scénario de transition ordonné vers la carboneutralité. Le plus grand impact proviendrait de la hausse des risques physiques. Advenant une transition vers la carboneutralité de manière ordonnée ou désordonnée, le portefeuille ferait face à des risques physiques et de transition modérés. Cela renforce l'importance cruciale d'évaluer les deux facteurs dans les décisions de placement lorsque les risques et opportunités peuvent être majeurs.
- **Opportunités:** À plus long terme, nous croyons que les fournisseurs de solutions sobres en carbone présentent un important potentiel d'innovation et de développement technologique à grande échelle afin d'atténuer ces impacts et d'y faire face. Ce potentiel peut se traduire par de nouvelles opportunités de croissance pour les émetteurs qui sont bien alignés sur la transition vers la carboneutralité ou qui fournissent des produits, des technologies et des services en soutien à l'adaptation aux changements climatiques.

**d) Description des répercussions des risques et des opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.**

À la suite de la publication de notre première Feuille de route pour la stratégie climatique en 2022, nous continuons à travailler à l'accélération de nos efforts en vue de mieux évaluer et gérer les principaux risques et opportunités posés par les changements climatiques sur notre stratégie d'investissement<sup>3</sup>. Nous voulons déployer une approche globale au sein de l'organisation qui réduit au minimum les risques climatiques et maximise notre exposition aux opportunités liées aux changements climatiques. Nous avons également introduit divers outils au cours des dernières années pour soutenir l'amélioration de la gestion des risques liés aux changements climatiques. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter les sections intitulées « Description des processus appliqués par l'organisation pour déterminer et évaluer les risques liés aux changements climatiques » (page O8) et « Description des processus appliqués par l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques » (page O9). En tenant compte des répercussions des risques et opportunités climatiques, nous avons placé la progression des capacités climatiques à l'échelle de l'entreprise parmi nos quatre priorités d'entreprise pour l'exercice à venir, tel que précisé plus en détail dans notre [Rapport annuel 2023](#) et notre [Rapport TCFD 2022](#).

Plus précisément, nous effectuons régulièrement une analyse des scénarios climatiques, ainsi que des tests de résilience de notre portefeuille stratégique; nous tenons compte des principaux risques climatiques dans nos décisions d'investissement; nous considérons les opportunités d'investissement qui pourraient contribuer à la transition vers une économie sobre en carbone; et nous encourageons, au besoin, une meilleure divulgation des émissions sur les risques liés aux changements climatiques par les sociétés dans lesquelles nous investissons.

**ClimateMAPS® d'Ortec Finance**

Nous continuons à collaborer avec Ortec Finance pour évaluer trois trajectoires climatiques possibles et leurs impacts potentiels sur notre portefeuille. ClimateMAPS® génère des analyses prospectives de risque et rendement pour schématiser l'exposition aux risques et opportunités climatiques d'un portefeuille de placement. Cette plateforme permet aux investisseurs comme nous d'examiner les impacts financiers des différents scénarios et trajectoires des changements climatiques, de même que de les présenter aux parties prenantes internes et externes conformément aux recommandations du TCFD. Point important, Ortec a capturé les impacts tant directs qu'indirects dans les scénarios utilisés. Pour en savoir plus sur les trois trajectoires climatiques analysées, le modèle d'Ortec et les hypothèses, consultez la section « Stratégie » de notre Rapport TCFD 2022 ou le [site Web d'Ortec](#).

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur les répercussions des risques et des opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, veuillez consulter la section « Gestion des risques » de notre Rapport TCFD de l'exercice 2022.

### Climanomics de S&P Global

Nous avons entrepris d'intégrer la plateforme Climanomics de S&P Global, une solution technologique tiers, pour approfondir notre compréhension de notre portefeuille de placement et évaluer les impacts des changements climatiques sur nos placements. Cette plateforme quantifie les risques financiers liés au climat conformément aux recommandations du TCFD.

Pour ce faire, la plateforme quantifie les risques physiques liés aux changements climatiques sur le plan financier. Sa méthodologie, décrite en détail dans des documents publics, emploie divers concepts clés pour évaluer l'exposition aux risques physiques, y compris les dangers, les vulnérabilités et les risques, définis ci-dessous :

- **Dangers** : Modifications des conditions environnementales ou économiques, associées aux changements climatiques; les dangers sont exprimés à l'aide d'indicateurs précis qui évoluent au fil du temps.
- **Vulnérabilités** : Réponses d'un actif ou d'une entité aux changements découlant des dangers climatiques; les vulnérabilités sont sensibles au niveau des indicateurs de danger.
- **Risques** : Mesures financières des impacts induits par les dangers, via les vulnérabilités. Cette mesure est basée sur la combinaison du degré de vulnérabilité (à un niveau de danger donné) et de l'évaluation d'un actif.

En entrant l'information sur l'actif physique dans la plateforme, nous pouvons évaluer les impacts financiers potentiels associés au risque climatique, jusqu'en 2100, en visualisant les secteurs les plus affectés à l'aide de graphiques interactifs. Soutenue par une équipe formée de scientifiques du GIEC, Climanomics fournit des analyses basées sur les quatre scénarios de risque climatique dans une panoplie d'indicateurs de risques (inondation côtière, inondation fluviale, chaleur extrême, froid extrême, cyclone tropical, feu de forêt, stress hydrique et sécheresse), à l'aide de plus de 1000 fonctions économétriques exclusives fusionnant des téraoctets de données issues de la science du climat avec des données sur l'emplacement des actifs pour une période allant jusqu'à 80 ans. Au 31 mars 2023, nous avons téléversé environ 44,75 milliards de dollars d'actifs sous gestion des marchés privés dans la plateforme. À la lumière de cette analyse, nous avons observé les conclusions suivantes :

- Le risque relatif associé aux dangers climatiques augmente à un rythme relativement stable jusqu'aux années 2050 selon tous les scénarios de trajectoires de concentration représentatives (RCP, pour *Representative Concentration Pathways*);
- L'exposition aux températures extrêmes devrait avoir le plus grand impact sur le portefeuille parmi les sept dangers climatiques modélisés;

- L'exposition est probablement limitée aux risques de cyclones tropicaux et de feux de forêt en vertu de tous les scénarios de trajectoires de concentration représentatives des périodes analysées.

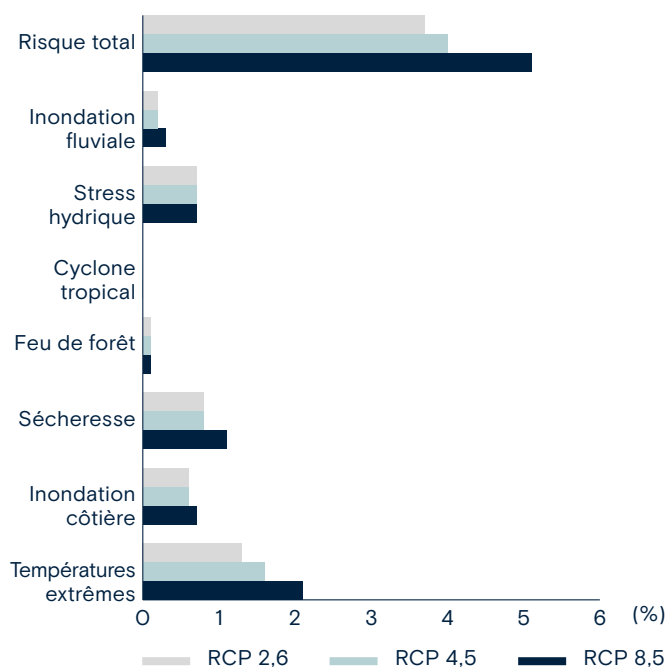


Figure 2 : Résultats de la plateforme représentant environ 44,75 G\$ d'actifs sous gestion.

Conformément aux recommandations du TCFD, nous travaillons en vue de téléverser d'autres actifs des marchés privés dans la plateforme afin d'accroître la proportion d'actifs sous gestion couverte et de fournir une meilleure visibilité sur l'exposition du portefeuille aux risques physiques climatiques.

#### e) Description de la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios liés aux changements climatiques, y compris un scénario de 2°C ou moins.

Nous évaluons la résilience de notre portefeuille stratégique aux divers scénarios de changements climatiques à l'aide d'une analyse descendante des scénarios de changements climatiques. Tout comme dans les résultats obtenus grâce à notre collaboration avec Ortec Finance en 2022, notre analyse de scénarios a conclu que notre approche de gestion active, notre construction de portefeuille dynamique et nos choix de placement qui tiennent compte du climat mènent à un meilleur positionnement du portefeuille stratégique d'un point de vue du risque-rendement comparativement au portefeuille de référence fourni par le gouvernement du Canada, et ce, selon tous les scénarios climatiques évalués.

# Gestion des risques

## Expliquer de quelle manière l'organisation détermine, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques.

### a) Description des processus appliqués par l'organisation pour déterminer et évaluer les risques liés aux changements climatiques.

Notre approche pour déterminer et évaluer les risques liés aux changements climatiques regroupe les perspectives descendantes et ascendantes.

#### *Analyse descendante des changements climatiques*

Au niveau du portefeuille global, nous tenons compte des émissions de GES actuelles et des engagements à long terme pris par les sociétés et les pays en vertu de l'Accord de Paris. Dans notre Rapport TCFD 2022 et dans la section précédente, nous présentons en détail l'analyse de scénario effectuée en collaboration avec les partenaires externes pour évaluer la résilience du portefeuille en fonction des diverses températures potentielles.

À l'exercice 2023, le bureau du chef des placements a défini un axe de travail dédié à l'intégration des principales questions climatiques dans les activités de construction de portefeuille. Cette démarche comprenait la mise à jour des hypothèses à long terme sur les marchés des capitaux pour tenir compte explicitement des principaux impacts climatiques dans le scénario économique de référence. De plus, l'axe de travail explorera la possibilité d'apporter des changements aux descriptions des classes d'actifs. En vue de faciliter ce processus, le groupe Durabilité et innovation en matière de climat, en collaboration avec l'équipe de construction du portefeuille et les classes d'actifs, développe un modèle de projection climatique du portefeuille global. Cet outil dynamique est fondé sur notre propre taxonomie des actifs verts. Il nous aidera à déterminer les contributions potentielles de chaque classe d'actifs dans l'atteinte des objectifs climatiques de notre portefeuille global, de façon étroitement liée à notre Feuille de route pour la stratégie climatique. La version initiale de ce modèle devrait voir le jour à l'exercice 2024, et sera continuellement améliorée au cours des exercices suivants.

En plus de nos efforts de construction du portefeuille, nous participons à des initiatives collaboratives liées aux analyses des tests de résilience. À l'exercice 2023, nous avons soutenu la Banque du Canada dans le cadre de son évaluation continue des répercussions systémiques des risques de transition climatique pesant sur le système financier canadien. En guise de contribution, nous avons fourni des renseignements liés au

portefeuille d'Investissements PSP afin de soutenir les efforts d'analyse de la Banque concernant la sensibilité du système financier canadien à l'égard des changements climatiques. En outre, nous avons participé activement aux efforts consultatifs pour assurer le succès global du projet.

#### *Analyse ascendante des changements climatiques*

Le degré de vérification diligente que nous effectuons sur nos placements est basé sur notre évaluation de la sensibilité d'un actif ou d'une société donnée face aux risques climatiques. Pour les placements gérés en interne, nous examinons si les risques physiques ou de transition pourraient avoir un impact important à long terme sur la valeur de la société<sup>4</sup>, en fonction du secteur et de la région dans lesquels elle exerce ses activités. Les risques physiques et de transition pertinents, ainsi que les opportunités, sont ensuite évalués au cours du processus de vérification diligente. L'évaluation comprend également la crédibilité des plans de transition et de la divulgation des GES. À l'exercice 2023, le groupe Durabilité et innovation en matière de climat a collaboré avec le groupe Gestion du risque d'entreprise pour mettre à jour les principaux documents sur les décisions en matière de placement destinés au comité de gouvernance interne, conformément à la stratégie climatique. Les documents comprennent désormais une section dédiée à l'évaluation de la conformité des opportunités individuelles à la Feuille de route pour la stratégie climatique. Pour en savoir plus sur notre cadre d'intégration des facteurs liés à la durabilité pour les placements gérés à l'interne, veuillez consulter la section « Placements gérés à l'interne » de notre [Rapport sur l'investissement durable 2023](#).

Plus précisément, en ce qui concerne les risques et opportunités climatiques matériels, nous déterminons et évaluons les risques de transition liés aux changements climatiques en effectuant une première analyse de sensibilité à l'aide de notre approche issue de la taxonomie des actifs verts. Ce cadre tient compte des deux principales dimensions des risques et opportunités liés aux changements climatiques : l'intensité carbone du placement (mesuré en émissions de GES par million de dollars de revenus) et la planification de la transition liée aux changements climatiques du placement. Nous évaluons également l'impact probable d'un placement individuel sur l'empreinte carbone globale de notre portefeuille. Veuillez consulter notre [guide sur la taxonomie des actifs verts](#) pour de plus amples détails techniques.

<sup>4</sup> Ici et tout au long du document, la valeur d'une entreprise est définie par la somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires à la fin de l'exercice, de la capitalisation boursière des actions privilégiées à la fin de l'exercice et des valeurs comptables de la dette totale et des participations minoritaires. Aucune déduction de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie n'est effectuée pour éviter la possibilité d'obtenir des valeurs d'entreprise négatives.



En ce qui concerne les placements gérés en externe, nous interrogeons les nouveaux gestionnaires externes et gestionnaires de fonds pour comprendre la façon dont ils tiennent compte des risques et des opportunités liés aux changements climatiques lorsqu'ils investissent en notre nom. À l'exercice 2023, nous avons mis à jour notre cadre d'évaluation des gestionnaires externes et des gestionnaires de fonds afin d'inclure les questions relatives aux changements climatiques, en complément à l'identification des autres risques liés à la durabilité. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section « Placements gérés à l'externe » de notre [Rapport sur l'investissement durable 2023](#).

Enfin, dans le but de comprendre et d'adopter, lorsque c'est possible, les meilleures pratiques de l'industrie en matière d'évaluation des risques et des opportunités liés aux changements climatiques des placements, nous tirons parti de nos relations avec des consultants externes et des experts de l'industrie. Nous nous efforçons continuellement d'approfondir notre compréhension des risques de perte de valeur associés aux changements climatiques, ainsi que des bénéfices et des opportunités potentiels à l'échelle des principales industries. Au-delà des risques, nous recherchons également les plus récents renseignements du marché sur la façon dont la transition vers une économie sobre en carbone stimule l'innovation et la croissance dans de nombreux secteurs, créant ainsi des occasions intéressantes pour les investisseurs à long terme, comme nous.

#### **b) Description des processus appliqués par l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques.**

Conformément à notre mandat à long terme, nous gérons les risques et les opportunités liés aux changements climatiques : (i) en intégrant les considérations matérielles liées aux changements climatiques à chaque étape de notre processus d'investissement et dans le cadre de nos activités de construction de portefeuille ; (ii) en cherchant à saisir les opportunités d'investissement liées à la transition vers une économie sobre en carbone et en travaillant à la réduction des émissions de carbone dans l'ensemble de notre portefeuille, lorsqu'il convient de le faire ; (iii) en nous engageant auprès des émetteurs, le cas échéant, afin d'encourager leur gouvernance et leur gestion des risques liés aux changements climatiques, y compris les engagements crédibles en matière de transition, et de soutenir une meilleure divulgation par rapport au cadre du TCFD, le cas échéant ; et (iv) en intensifiant nos efforts de collaboration avec des organisations reconnues afin d'améliorer notre compréhension collective des changements climatiques et de leurs impacts potentiels.

#### *Utiliser notre capital et notre influence*

Notre objectif primordial consiste à utiliser notre capital et notre influence pour soutenir la transition vers la carboneutralité mondiale d'ici 2050. En déployant notre stratégie climatique, nous prévoyons réduire l'intensité des émissions de GES de notre portefeuille de 20 à 25 % d'ici l'exercice 2026 par rapport au

point de référence de septembre 2021. Nos objectifs d'investissement climatique liés aux actifs verts, de transition et à fortes émissions de carbone, comme définis dans notre taxonomie des actifs verts, sont décrits plus en détail à la section « Mesures et cibles » du présent rapport à la page 10.

À titre d'investisseurs à long terme, nous devons gérer activement les actifs qui nous sont confiés. Nous croyons que ces dialogues continus nous permettent d'influencer l'adoption de pratiques d'affaires durables par les entreprises et de favoriser la création de valeur à long terme. Au cours de la dernière année, nous avons accru nos dialogues avec les sociétés en portefeuille et les gestionnaires concernant les plans de décarbonation et les pratiques de gestion d'actifs conformes aux objectifs fondés sur la science, afin d'évaluer la résilience des plans d'affaires face aux changements climatiques.

Afin que nos investissements soutiennent les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, nous cherchons à évaluer si nos placements s'inscrivent dans les trajectoires de réduction d'émissions propres au secteur, comme décrites dans le scénario « Net Zero » de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les orientations de l'initiative ScienceBased Targets (SBTi), les trajectoires de décarbonation sectorielles du Réseau de leadership d'investisseurs (RLI) ou d'autres cadres crédibles correspondant à un scénario climatique de 1,5 degré.

Nos dialogues visent l'atteinte d'une meilleure coordination entre le rendement financier et le comportement durable des entreprises, tout en communiquant avec transparence nos attentes sur des thèmes précis, comme les changements climatiques. Nous exigeons des conseils d'administration et des dirigeants des sociétés inscrites en bourse qu'ils intègrent les risques et les opportunités liés au climat dans leur stratégie et leurs opérations, et qu'ils divulguent les renseignements pertinents pour permettre aux actionnaires de prendre des décisions éclairées. Dans les placements sur les marchés privés, nous tirons parti de notre accès direct aux sociétés du portefeuille. Nous surveillons les actifs et nous dialoguons directement avec les membres des conseils d'administration et de la direction sur les risques ou opportunités liés aux changements climatiques. Lorsque nous sommes représentés au conseil d'administration d'une société, nous sommes en mesure d'influencer directement sa gestion des facteurs liés au climat. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les coactionnaires et les partenaires pour encourager l'adoption des meilleures pratiques liées au climat, notamment l'adoption d'objectifs fondés sur la science sur une trajectoire harmonisée à l'Accord de Paris et des divulgations proactives correspondant aux recommandations du TCFD. Nous pouvons également amorcer des dialogues en privé avec de grands émetteurs pour promouvoir des plans de transition fondés sur la science. À l'exercice 2023, par exemple, nous étions ravis d'apprendre que plusieurs sociétés de notre portefeuille de placements en infrastructures ont annoncé des stratégies de réduction des émissions, dont AirTrunk<sup>5</sup> et Forth Ports<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> [AirTrunk ouvre la voie vers la carboneutralité d'ici 2030](#)

<sup>6</sup> [Forth Ports s'engage à ce que ses opérations soient carboneutres d'ici 2032 et sans émissions sous toutes ses formes d'ici 2042](#)

### *Rester au fait des tendances du marché et de la réglementation*

À l'aide de notre modèle en étoile d'intégration des facteurs liés à la durabilité, nous voulons bien outiller nos professionnels du placement en leur fournissant les outils et les renseignements requis pour mesurer et gérer les risques climatiques. Toutes les classes d'actifs, les fonctions clés de l'organisation et l'ensemble des employés d'Investissements PSP de façon plus générale suivent régulièrement des formations sur le climat pour les tenir informés et investis au sujet des principaux renseignements liés aux changements climatiques. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section « Déploiement d'un modèle d'affaires en étoile » de notre [Rapport sur l'investissement durable 2023](#).

#### **c) Description de la manière dont les processus appliqués pour déterminer, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale de l'organisation en matière de risque.**

En vue de nous acquitter de notre mandat à long terme, nous devons adopter une approche calculée de gestion des risques, comprenant les changements climatiques. Pour ce faire, nous adoptons une approche intégrée et rigoureuse en matière de gestion du risque, soutenue par une culture

du risque solide et partagée, dans laquelle tous les employés participent activement à la détermination, à l'évaluation, à la gestion, à la surveillance et à la divulgation des risques. L'Énoncé sur l'appétit pour le risque d'Investissements PSP, qui est revu et approuvé par le Conseil, ainsi que les politiques de gestion du risque et autres politiques connexes brossent le portrait de notre appétit pour les risques de placements liés à la durabilité, y compris les changements climatiques. De plus, ils exposent en détail la façon dont les activités de placement doivent se conformer à notre philosophie en matière de risque et s'harmoniser avec la tolérance et les limites de notre appétit pour le risque. Pour en savoir plus sur notre gestion du risque d'entreprise, veuillez consulter notre [Rapport annuel 2023](#).

En outre, au fil de notre analyse des risques et des opportunités liés aux changements climatiques, nous cherchons à comprendre les conséquences des changements climatiques sur notre capacité à réduire les risques et à générer des rendements positifs à long terme, afin de réaliser notre mandat. Nous croyons qu'en assurant une forte intégration à l'échelle du portefeuille global, nous parvenons à protéger et à améliorer la valeur financière à long terme pour nos bénéficiaires.

## Mesures et cibles

**Présenter les mesures et les cibles utilisées pour évaluer et gérer les risques et les opportunités pertinents liés aux changements climatiques, lorsque cette information est importante.**

### **Mesures de l'empreinte carbone du portefeuille**

Nous avons commencé à mesurer l'empreinte carbone et l'intensité carbone d'une partie de nos actifs sous gestion au cours de l'exercice 2017, et à divulguer publiquement ces données à l'exercice 2020. Nous avons publié notre méthodologie et notre approche initiales dans le but d'encourager une meilleure compréhension de nos indicateurs par le public et d'améliorer la transparence sur le marché.

Nous appliquons une approche de consolidation du contrôle opérationnel aux frontières de notre organisation. Par conséquent, les mesures d'émissions de carbone associées à notre portefeuille de placements représentent une source indirecte d'émissions divulguée en vertu des [exigences de comptabilisation des émissions dans la chaîne de valeur des entreprises \(portée 3\) et des normes de divulgation](#) du Protocole des GES pour les activités d'investissement de catégorie 15.

Alors que nous nous efforçons d'utiliser notre capital et notre influence pour soutenir la transition mondiale vers la carboneutralité d'ici 2050, nous restons déterminés à faire

progresser les meilleures pratiques concernant les méthodologies et la comptabilisation du carbone et à maintenir un haut degré de transparence publique concernant les méthodologies qui sous-tendent nos divulgations financières liées au climat. Depuis nos premières divulgations, nous avons continué à cibler nos efforts en vue d'améliorer constamment les mesures de notre empreinte carbone et notre approche de collecte de données. Cela comprend le suivi de nouvelles normes et approches de comptabilisation du carbone (comme le [Partnership For Carbon Accounting Financials \(PCAF\)](#)) et en tirant parti de leurs conseils pour éclairer notre approche.

Comme indiqué ci-dessous, nous utilisons la méthodologie du PCAF, à quelques exceptions près. Cette divergence nous permet d'accroître la couverture de la mesure de l'empreinte carbone et d'assurer de l'adapter à un investisseur institutionnel comme nous. Pour cette raison, nous désignons notre méthodologie comme étant « inspirée par le PCAF ». Les différences entre la norme du PCAF et notre méthodologie sont présentées dans les sections suivantes.

## En détail : Méthodes de divulgation de l'empreinte carbone du portefeuille d'Investissements PSP

Nous avons convergé sur deux principales mesures financières liées au climat pour décrire l'impact des émissions de nos activités de placement sur l'atmosphère et, par conséquent, les changements climatiques. Nous croyons que la mesure de l'empreinte carbone et des émissions financées de notre approche inspirée par le PCAF est pertinente pour comprendre les émissions du portefeuille normalisées par les millions de dollars investis. En revanche, la mesure de l'intensité carbone moyenne pondérée est normalisée par les revenus des sociétés en portefeuille et ne tient pas compte de la proportion de la

valeur de l'entreprise détenue par l'investisseur. Étant donné que ces mesures sont normalisées selon différents facteurs financiers, elles n'évoluent pas toujours dans le même sens ou avec la même ampleur. Cependant, elles fournissent des renseignements complémentaires concernant la contribution d'un investisseur aux changements climatiques.

Ces mesures financières liées aux changements climatiques sont décrites plus en détail dans le tableau ci-dessous :

Mesure	Calcul des émissions financées et de l'empreinte carbone, inspirée du PCAF (tonnes CO <sub>2</sub> e/million \$ investi <sup>7</sup> )	Intensité carbone moyenne pondérée (tonnes de CO <sub>2</sub> e/million \$ revenus)
<b>Formule de comptabilisation du carbone</b>	$\text{Émissions financées} = \sum_i^n \frac{\text{Juste valeur marchande détenue}_i}{\text{Juste valeur marchande des capitaux propres, + Dette}_i} \times \text{Émissions de GES}_i$ $\text{Inspiré de PCAF} = \frac{\text{Émissions financées}}{\text{Juste valeur marchande des actifs de PSP}}$	$\text{Intensité carbone moyenne pondérée} = \sum_i^n \frac{\text{Juste valeur marchande détenue}_i}{\text{Juste valeur marchande des actifs de PSP}} \times \frac{\text{Émissions de GES}_i}{\text{Revenus}_i}$

(Avec i = Émetteur)

## Champ d'application

La présente section dresse la liste des classes d'actifs et des types d'instruments inclus dans les mesures financières liées aux changements climatiques.

Nos calculs des mesures financières liées aux changements climatiques s'appliquaient à 68 % de notre portefeuille de placement, au 31 mars 2023<sup>8</sup>.

### Émissions financées: approche inspirée par le PCAF

Nous divulguons la mesure de notre empreinte carbone inspirée de la norme du PCAF pour un deuxième exercice consécutif. Cette méthodologie permet d'inclure certains placements en titres de créance et d'aligner les participants du marché sur une approche de divulgation portant sur la valeur des entreprises.

#### Marchés publics

- **Dans le champ d'application :** les actions détenues en positions longues dans les stratégies d'actions (actives et passives), les placements gérés à l'externe, l'exposition aux actions sous-jacentes par le biais de swaps sur le rendement total, les obligations de sociétés inscrites en bourse, les titres détenus dans des fonds négociés en bourse (FNB).
- **Hors du champ d'application :** les actions détenues dans les stratégies longues et courtes, les obligations de sociétés

non-inscrites en bourse, les obligations gouvernementales, les liquidités et instruments du marché monétaire, et les produits dérivés<sup>9</sup>.

#### Marchés privés

- **Dans le champ d'application :** les placements directs et indirects dans des fonds de placement privés, de placements en infrastructures, de placements immobiliers, de placements en ressources naturelles, les titres de créance et le portefeuille complémentaire.
- **Hors du champ d'application :** tout solde associé aux fonds de roulement, aux liquidités ou aux titres de créance, et les fonds de fonds coïncidant avec la divulgation de l'exercice précédent.

<sup>7</sup> À noter que la valeur de l'entreprise incluant les liquidités est utilisée pour les titres inscrits en bourse, et que le total des capitaux propres et de la dette est utilisé pour les titres non inscrits en bourse.

<sup>8</sup> Excepté l'effet de levier. À noter que l'évaluation des actifs applicables d'Investissements PSP pour l'exercice 2022 n'est pas comparable en raison de changements méthodologiques dans l'évaluation de l'actif sous gestion. Sur une base comparable, la couverture de l'exercice 2022 s'élèverait à 66 % de l'actif sous gestion comparativement à 68 % pour l'exercice 2023.

<sup>9</sup> Excepté les swaps sur le rendement total.

**Émissions financées et empreinte carbone – inspirées du PCAF**  
(tonnes CO<sub>2</sub>e/million \$ investis sur la base de la valeur de l'entreprise incluant les liquidités)

	EF2023	EF2022
<b>Émissions financées – selon le PCAF (ktCO<sub>2</sub>e)</b>		
<b>Marchés publics</b> <sup>10</sup>	2 964	2 871
<b>Marchés privés</b>	6 140	7 575
<b>Actif sous gestion<sup>11</sup> dans le champ d'application (million \$ investis)</b>		
<b>Marchés publics</b>	49 900	53 953
<b>Marchés privés</b>	156 315	131 270
<b>Mesures financières liées au climat – selon le PCAF</b>		
<b>Émissions totales (ktonnes CO<sub>2</sub>e)</b>	<b>9 104</b>	<b>10 446</b>
<b>Résultat total</b> (tonnes CO <sub>2</sub> e/million \$ investis)	<b>44</b>	<b>56</b>

Selon cette méthodologie, nos émissions financées absolues ont diminué de 13 % par rapport au dernier exercice, alors que notre actif sous gestion dans le champ d'application<sup>11</sup> pour le calcul a augmenté de 11%. Par conséquent, pour l'exercice 2023, notre mesure inspirée du PCAF a baissé de 22 %. Nous croyons que la baisse est influencée par de nombreux facteurs, dont :

1. une hausse importante du pourcentage des calculs basés sur les données des émissions de GES divulguées ;
2. l'amélioration des méthodes de collecte pour les données financières sur les marchés privés (par exemple, les capitaux propres ou la dette au niveau de l'actif), ce qui procure des facteurs d'attribution plus précis pour Investissements PSP ;
3. une variation dans la taille des positions attribuable aux valeurs marchandes et aux conditions macroéconomiques, y compris la guerre russe en Ukraine.

Comme mentionné ci-dessus, certains aspects de notre application divergent de la norme du PCAF, notamment les classes d'actifs comprises dans le champ d'application du calcul. Ces divergences visent à accroître la couverture totale de la mesure et à s'assurer qu'elle convienne à un investisseur institutionnel comme nous. Elles portent notamment sur les points suivants :

1. **Traitement des fonds:** La norme PCAF ne fournit pas de recommandations explicites sur les méthodes de calcul des émissions financées pour les fonds d'investissement en actions non inscrits en bourse (investissements privés). Étant donné notre exposition importante à ce type d'instrument, nous croyons que leur exclusion aurait un impact négatif sur le champ d'application et la validité de ce calcul. Nous avons donc décidé d'inclure ces investissements dans le but de fournir un portrait plus représentatif du total de nos émissions financées.

2. **Disponibilité des données:** Les informations relatives aux investissements sous-jacents des fonds peuvent être difficiles à obtenir. Lorsque nous n'avons pas pu recueillir l'information sur la dette sous-jacente, nous avons utilisé une approche basée sur les capitaux propres seulement. Cela a pour effet de surestimer le facteur d'attribution d'Investissements PSP. Plus spécifiquement, 64 % de notre mesure fondée sur le PCAF a été calculé sur la valeur totale de l'entreprise. Le reste a été calculé sur les capitaux propres seulement. Cette approche a été adoptée dans le but d'accroître la couverture de la mesure des émissions financées. Autre point à noter : nous utilisons désormais une approche basée sur les capitaux propres seulement pour les placements immobiliers, comme présentée ci-dessous.

3. **Traitement de l'immobilier commercial:** La formule du PCAF exige habituellement d'utiliser la valeur initiale de la propriété lors du calcul du facteur d'attribution. Cependant, nous avons calculé les facteurs d'attribution pour le portefeuille immobilier en utilisant notre pourcentage de participation dans la propriété sur la base des capitaux propres. Pour ce faire, nous avons fondé notre méthode sur la recommandation du PCAF qui indique ce qui suit : « [...] Lorsque l'immobilier commercial est financé conjointement par un groupe de détenteurs d'actifs, l'attribution est fondée sur la participation de chaque détenteur. » Nous l'interprétons comme une distinction entre le traitement des facteurs d'attribution pour les placements sous forme de participations et ceux sous forme de prêts.

<sup>10</sup> Les titres à revenu fixe inscrits en bourse sont inclus dans les mesures de l'exercice 2023 seulement.

<sup>11</sup> Excepté l'effet de levier.

4. **Traitement des produits dérivés** : La norme PCAF ne fournit pas de recommandations explicites pour le calcul des émissions financées par le biais de produits dérivés. De plus, les produits dérivés ne génèrent pas de façon intrinsèque d'émissions de GES, puisque les investisseurs dans de tels produits ne détiennent pas nécessairement le produit sous-jacent. Cependant, l'investissement dans les produits dérivés expose les investisseurs au risque économique du produit sous-jacent et pourrait les exposer également aux risques climatiques. Notre portefeuille des marchés des capitaux est exposé à des swaps sur le rendement total pour lesquels nous disposons des renseignements sur les émissions de GES au niveau des placements sous-jacents. Nous avons donc inclus ces investissements dans le but d'accroître la couverture et sa transparence, et de fournir un portrait plus représentatif de l'exposition de notre portefeuille global aux émissions de GES.

### Intensité carbone moyenne pondérée

Notre mesure de l'intensité carbone moyenne pondérée est utilisée pour calculer l'exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone, en utilisant les données sur les émissions de GES de portées 1 et 2 d'une société, qui sont ensuite normalisées par les revenus de l'entreprise en millions de dollars canadiens. L'intensité des émissions de GES de chaque placement est ensuite calculée selon le poids relatif du placement dans notre portefeuille.

### Marchés publics

- **Dans le champ d'application** : les actions détenues en positions longues seulement dans les stratégies d'actions (actives et passives), les placements gérés à l'externe, l'exposition aux actions sous-jacentes par le biais de swaps sur le rendement total, les obligations de sociétés inscrites en bourse, les titres détenus dans des fonds négociés en bourse (FNB).
- **Hors du champ d'application** : les actions détenues dans les stratégies longues et courtes, les obligations de sociétés non inscrites en bourse, les obligations gouvernementales, les liquidités et les instruments du marché monétaire, et les produits dérivés<sup>12</sup>.

### Marchés privés

- **Dans le champ d'application** : les placements directs et indirects dans des fonds de placement privés, de placements en infrastructures, de placements immobiliers, de placements en ressources naturelles, les titres de créance et le portefeuille complémentaire.
- **Hors du champ d'application** : tout solde associé aux fonds de roulement, aux liquidités ou aux titres de créance, et les fonds de fonds coïncidant avec la divulgation de l'exercice précédent.

Intensité carbone moyenne pondérée (tonnes CO <sub>2</sub> e/million \$ de revenus)			
	EF2023	EF2022	EF2021
<b>Marchés publics</b>	148	156	149
<b>Marchés privés</b>	145	170	99
<b>Résultat total</b> (tonnes de CO <sub>2</sub> e/million \$ de revenus)	147	166	116

Notre intensité carbone moyenne pondérée a diminué d'environ 11 % au cours de l'exercice. Nous croyons que plusieurs facteurs ont influencé cette baisse, notamment ceux mentionnés dans notre mesure de l'empreinte carbone basée sur le PCAF. De plus, puisque le calcul de l'intensité carbone

moyenne pondérée nécessite de normaliser les émissions de la société en fonction de ses revenus avec les émissions de GES divulguées au cours de la même période, la mesure est grandement affectée par les grands événements macroéconomiques, comme la COVID-19<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> Excepté les swaps sur le rendement total

<sup>13</sup> Au 31 mars 2023, la majorité des renseignements sur les émissions de GES de nos sociétés en portefeuille provenaient de 2021. Or, la COVID-19 avait grandement affecté l'économie mondiale durant cette période.

# Notre méthodologie en détail

## Normes de divulgation

La méthodologie que nous utilisons pour calculer l'empreinte carbone du portefeuille et les émissions financées est guidée par la norme du PCAF, qui est elle-même fondée sur la [recommandation technique pour le calcul des émissions de GES de portée 3](#) du Protocole des GES pour les activités d'investissement de catégorie 15.

Nous savons que les exigences en matière de divulgation liées à la durabilité et au climat évoluent rapidement. C'est pourquoi nous cherchons à surveiller l'évolution des principales initiatives et normes de divulgation, y compris celles du PCAF et les normes IFRS S1 et IFRS S2 de l'ISSB, nouvellement finalisées. Nous continuerons de faire évoluer notre méthodologie et de modifier notre approche en fonction des meilleures pratiques.

## Catégories d'émissions

Nous incluons les émissions de portées 1 et 2 des émetteurs dans nos mesures de l'empreinte carbone du portefeuille. Les émissions de portée 1 sont des émissions directes provenant de sources appartenant aux sociétés en portefeuille ou sous leur contrôle, alors que les émissions de portée 2 sont associées à l'énergie qu'elles ont achetée. Concernant ces dernières, les sociétés en portefeuille n'ont pas l'habitude de divulguer à la fois les émissions basées sur l'emplacement et celles basées sur le marché. Cependant, lorsqu'elles divulguent celles basées sur le marché, nous nous efforcerons de les intégrer dans nos mesures de l'empreinte carbone du portefeuille. Au cours de cet exercice, ces renseignements ont été intégrés dans les mesures de carbone générées uniquement pour notre classe d'actifs immobiliers.

Les émissions de portée 3 des émetteurs couvrent d'autres émissions de sources indirectes, comme l'extraction et la production de matières premières et de carburants achetés, les activités réalisées par des sous-traitants, les voyages professionnels et la disposition des déchets. Pour le moment, les émissions de portée 3 sont exclues du calcul puisque la comparabilité, la couverture, la transparence et la fiabilité de ces données sont généralement insuffisantes. Nous comptons les prendre en compte lorsqu'elles seront plus accessibles et fiables.

## Processus de collecte de données

Nous utilisons les données relatives aux émissions de tiers, obtenues directement auprès des sociétés ou à partir de sources de données exclusives. Ces données ne sont généralement pas vérifiées par un tiers. Cela limite énormément notre degré de confiance à l'égard de l'intégrité des divulgations des sociétés, notamment parce que ces sociétés utilisent parfois différentes méthodologies pour calculer et présenter leurs émissions de carbone.

Les périodes de présentation précises utilisées pour calculer les émissions peuvent varier selon la fin de l'exercice financier de l'émetteur. Dans la mesure du possible, les données sur les émissions utilisées pour calculer les mesures liées au climat étaient celles issues du plus récent exercice terminé (12 mois) au 31 mars 2023.

## Évaluation de la qualité des données

Lors de la mesure des émissions de GES et de la comptabilisation de l'empreinte carbone du portefeuille, l'évaluation de la qualité des données comprend la revue de l'exactitude, de l'exhaustivité, de l'uniformité et de la fiabilité des données liées aux sources d'émissions et aux activités concernées. L'exactitude et la fiabilité des données sont cruciales pour permettre aux investisseurs comme nous d'effectuer une gestion des risques climatiques efficace et de développer des stratégies tout aussi efficaces pour réduire les émissions du portefeuille et de ses sociétés. La norme du PCAF offre des recommandations sur des cotes de qualité des données par classe d'actifs. Nous employons la terminologie du PCAF en matière de qualité des données de la façon suivante :

	Définition
<b>Cote 1</b>	Émissions vérifiées et divulguées par la société.
<b>Cote 2</b>	Émissions non vérifiées et divulguées par la société ou estimées en fonction des données sur son activité physique principale en matière de consommation d'énergie et des facteurs d'émission propres à ces données primaires. Puis, des émissions pertinentes liées au procédé sont ajoutées.
<b>Cote 3</b>	Émissions estimées et utilisées avec les données sur l'activité physique, comme la production de la société.
<b>Cote 4</b>	Estimation formulée à l'aide des facteurs d'émission par recette unitaire pour le secteur. Nous utilisons la médiane de l'intensité des émissions de GES sur les revenus pour chaque système de classification Bloomberg au niveau des sous-industries et/ou des activités afin de générer des estimations.
<b>Cote 5</b>	Estimation formulée à l'aide des facteurs d'émission par unité d'actif pour le secteur. Nous utilisons la médiane de l'intensité des émissions de GES sur la capitalisation boursière pour chaque système de classification Bloomberg au niveau des sous-industries et/ou des activités afin de générer des estimations.

Nous avons présenté une première évaluation de la qualité des données selon la méthodologie du PCAF pour la première fois cette année. À l'exercice 2023, nous avons entrepris un important exercice de collecte de données pour l'ensemble de nos placements sur les marchés privés, tant pour nos positions directes qu'indirectes. Cette initiative s'est déroulée tout au long de l'exercice et a constitué l'une de nos priorités absolues en matière de durabilité liées aux données. La conclusion de cette initiative est qu'environ 54 % de l'actif sous gestion<sup>14</sup> a obtenu une cote 2 ou plus pour la qualité des données comparativement à 42 % au dernier exercice.

<sup>14</sup> Excepté l'effet de levier

### Cotes de qualité des données pondérées par classe d'actifs

EF2023		Certitude ↑ Incertitude	Cote 1 Cote 2 Cote 3 Cote 4 Cote 5
Titres à revenu fixe inscrits en bourse	2,1		
Actions inscrites en bourse	2,3		
Placements en ressources naturelles	2,5		
Placements en infrastructures	2,5		
Placements immobiliers	3,5		
Placements privés	3,9		
Titres de créance privés	3,9		
Portefeuille complémentaire	4,9		
<b>Portefeuille global</b>	<b>3,1</b>		

Comme nous l'avons présenté plus en détail dans notre Rapport sur l'investissement durable 2023, nous nous concentrons sur la collecte de données de portées 1 et 2 de nos sociétés en portefeuille, en particulier sur les marchés privés. À l'aide d'initiatives de l'industrie, comme [l'Initiative de convergence des données ESG](#) et d'autres engagements collaboratifs auprès des gestionnaires externes, nous nous attendons à des progrès constants dans l'atteinte de notre objectif à l'échelle du portefeuille en vue d'obtenir des renseignements sur les émissions de GES de la part de 80 % des titres applicables de notre portefeuille d'ici l'exercice 2026.

### Contribution à l'empreinte carbone par secteur

Dans la divulgation du présent exercice, nous avons le plaisir de fournir des détails additionnels concernant les secteurs qui influent sur notre mesure des émissions financées. La compréhension des répercussions climatiques de la répartition des placements d'un portefeuille à l'échelle des secteurs est une étape importante dans toute forme de stratégie liée aux changements climatiques. Elle peut fournir

de précieux renseignements sur les risques et opportunités climatiques inhérents à un portefeuille et aider à déterminer les secteurs dans lesquels, du point de vue de la matérialité, les investisseurs peuvent le mieux contribuer aux efforts d'atténuation des changements climatiques. Voir les graphiques ci-dessous pour en savoir plus sur la distribution de nos émissions de carbone à l'échelle des secteurs pour l'exercice 2023 :

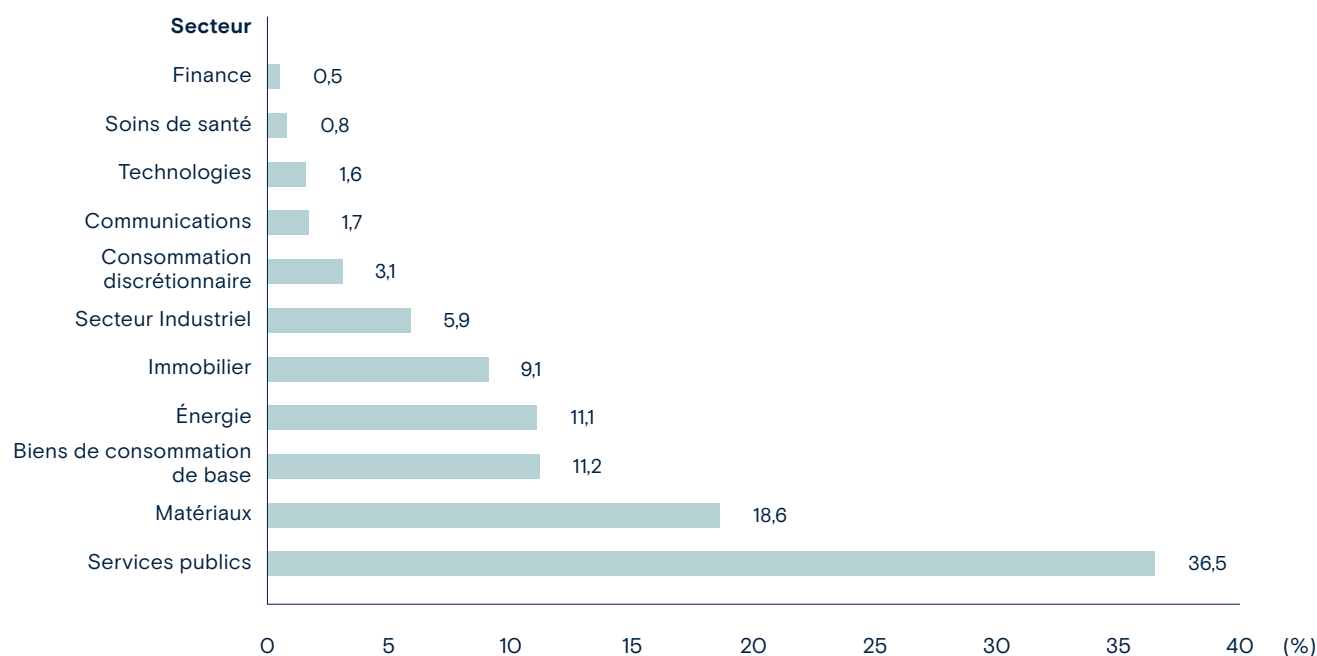


Figure 3: Distribution des émissions de carbone selon les secteurs du portefeuille applicable d'Investissements PSP pour l'exercice 2023

En analysant l'exposition sectorielle, les investisseurs peuvent relever les secteurs ayant des risques climatiques plus élevés sur les plans réglementaire, réputationnel ou physique. L'exposition sectorielle est aussi pertinente pour déceler des opportunités de placement engagées dans la transition vers une économie sobre en carbone, comme l'énergie renouvelable, les technologies vertes, l'efficacité énergétique et l'agriculture durable. En évaluant l'exposition sectorielle d'un portefeuille, les investisseurs peuvent déceler les secteurs dans lesquels ils peuvent investir pour favoriser la décarbonation au sein de l'économie réelle. Dans notre cas, nous croyons que notre stratégie de longue date visant à investir dans les services publics présente de solides opportunités pour soutenir la décarbonation dans le secteur énergétique et profite d'incitatifs avantageux dans le cadre de l'électrification de l'économie.

En évaluant de façon exhaustive l'exposition sectorielle, les investisseurs peuvent prendre des décisions éclairées qui tiennent compte des considérations financières des changements climatiques, contribuent à l'atténuation des changements climatiques et les positionnent en vue de saisir des occasions de création de valeur à long terme. L'évaluation de l'importance significative du présent exercice orientera la formulation de recommandations internes sur la planification de la transition et les principes d'escalade liés aux changements climatiques, afin que notre approche d'engagement actionnarial soit fondée sur les résultats et ajustée aux principales répercussions.



# Taxonomie des actifs verts : mesures et cibles

Pour continuer à faire évoluer notre approche en matière de mesure et de gestion des changements climatiques, nous avons élaboré un outil de classification interne qui établit la base de référence de notre portefeuille et évalue notre exposition aux actifs verts, de transition et à fortes émissions de carbone. Les résultats de cette évaluation ont été divulgués dans le cadre du lancement de la première stratégie climatique et ont servi de base à l'établissement de nos premières cibles en matière de climat. Nous vous invitons à consulter notre [guide sur la taxonomie des actifs verts](#) pour plus de détails.

En utilisant notre taxonomie des actifs verts comme point de départ, nous avons annoncé les objectifs à court terme suivants en matière d'investissement et de dialogue actionnarial à atteindre d'ici l'exercice 2026 :

- Accroître les investissements dans les actifs verts à 70,0 G\$
- Accroître les investissements dans les actifs de transition à 7,5 G\$
- Réduire de 50 % notre participation dans les actifs à fortes émissions de carbone qui ne disposent pas d'un plan de transition, par rapport au niveau de référence de 2021
- S'assurer que les actifs représentant 50 % de notre empreinte carbone se sont engagés à mettre en place des plans de transition matures
- Orienter au moins 10 % de notre financement de dettes à long terme vers des obligations durables
- Déployer des efforts pour obtenir des données sur les GES pour 80 % de l'empreinte carbone des titres applicables de notre portefeuille

Nous avons mis à jour ces mesures à l'aide des données de l'exercice 2023 à la section « Mise à jour de la taxonomie des actifs verts » de notre [Rapport sur l'investissement durable 2023](#).

Au 31 mars 2023, notre taxonomie des actifs verts s'appliquait à 71 % du portefeuille<sup>15</sup>. Nous divulguons désormais les données de GES de portées 1 et 2 d'environ 54 % des actifs compris dans le champ d'application, en hausse comparativement à 47 % lors du dernier exercice. Notre but est d'atteindre 80 % des données d'ici l'exercice 2026. Nous poursuivons nos efforts de collecte de données afin d'accroître la proportion de données divulguées de notre portefeuille de placements.

## Améliorations méthodologiques

Depuis notre première évaluation au 30 septembre 2021, nous avons continué à améliorer notre taxonomie des actifs verts et sa mise en œuvre. Cela comprend l'évolution continue de notre méthodologie et de notre approche de collecte de

données. Nous sommes heureux d'annoncer des améliorations apportées au champ d'application de la taxonomie des actifs verts, qui a été élargie pour comprendre les obligations de sociétés inscrites en bourse, et améliorée à l'aide de nouvelles exigences pour les actifs verts sur les marchés publics et privés, dont les éléments suivants :

- **Fonds de placement immobilier inscrits en bourse (FPI) :** Ces placements occupaient une part importante des actifs vert foncé des marchés en capitaux. Au cours du premier exercice d'application, les FPI étaient jugés admissibles à titre d'actifs vert foncé s'ils pouvaient démontrer qu'ils ne dépassaient pas 80 tonnes de CO<sub>2</sub>e par million de dollars de revenus. Durant cet exercice-ci, en voulant les lier à notre [cadre de référence des obligations vertes](#), nous avons ajouté un critère afin de comparer les titres du FPI à l'ensemble de données sur l'immobilier vert du MSCI pour confirmer si la majeure partie de leurs revenus provient d'activités liées à « l'immobilier vert ». Notre amélioration complique l'accès à cette catégorie d'actifs verts pour les FPI, mais elle s'harmonise mieux avec la façon dont nous classons les actifs dans le portefeuille immobilier des marchés privés d'Investissements PSP.
- **Actifs de développement :** Nous avons relevé plusieurs propriétés qui sont à l'étape de construction et ne divulguent pas encore leurs données sur les émissions de GES. Puisque bon nombre de ces actifs visent des certifications de bâtiments écologiques, nous leur avons permis d'être classés comme des actifs vert pâle, dans la mesure où leur certification correspond à celle de notre cadre de référence des obligations vertes. Nous nous attendons à ce que ces actifs divulguent leurs émissions de GES lorsqu'ils deviendront opérationnels.
- **Actifs vert foncé :** En plus de s'harmoniser avec les critères de notre cadre de référence des obligations vertes, tous les actifs vert foncé doivent divulguer leurs données sur les émissions des GES, faute de quoi ils n'obtiendront pas leur statut. De plus, tous les actifs vert foncé ne doivent pas dépasser 80 tonnes de CO<sub>2</sub>e par million de dollars de revenus pour maintenir ce classement.
- **Immobilier commercial :** Pour utiliser les meilleurs renseignements accessibles sur le marché concernant les trajectoires de transition, nous avons exigé de tous les actifs vert foncé en immobilier qu'ils démontrent leur respect du cadre de référence des obligations vertes au moyen de leur certification et de leur rendement en matière d'émissions des GES par rapport aux trajectoires de décarbonation du sous-secteur à 1,5 degré du [Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](#).

<sup>15</sup> Mesuré sur l'actif sous gestion, excluant l'effet de levier. À noter que l'évaluation de notre champ d'application pour l'exercice 2022 n'est pas comparable en raison de changements méthodologiques dans l'évaluation de l'actif sous gestion. Sur une base comparable, la couverture de l'exercice 2022 s'élèverait à 72 % de l'actif sous gestion comparativement à 71 % pour l'exercice 2023.

## Divulgations supplémentaires : émissions biogéniques

En tant qu'investisseurs et propriétaires dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, nous comprenons l'importance des émissions biogéniques découlant de ces activités.

Les émissions biogéniques sont des émissions de GES qui proviennent de processus naturels et de sources biologiques, comme la digestion du bétail, la gestion du fumier et la décomposition des matières organiques. Cette divulgation vise à fournir un aperçu de notre approche pour mesurer les émissions biogéniques émanant de notre portefeuille de placements en ressources naturelles.

Nous cherchons à collaborer avec les meilleurs exploitants locaux pour investir en agriculture et en foresterie dans des territoires favorables à l'investissement partout dans le monde. Nous cibons des investissements directs et à long terme, dotés d'une composante importante de terres, de droits à l'eau et d'actifs biologiques. Les caractéristiques uniques de ces investissements, de concert avec notre horizon de placement à long terme, nous permettent d'adopter des normes d'intégration liées à la durabilité et de privilégier un dialogue actionnarial actif sur les changements climatiques au niveau de l'actif.

À l'exercice 2023, dans le cadre de notre collecte de données sur l'exploitation agricole entreprise avec un consultant technique, nous avons obtenu notre tout premier inventaire des émissions biogéniques dans l'ensemble du portefeuille des placements en ressources naturelles. Selon les recommandations du Protocole des GES, les détenteurs d'actifs doivent séparer les émissions et les éliminations de carbone biogéniques à des fins de comptabilisation du carbone, plutôt que de les intégrer aux données de portée 1, de portée 2 et, le cas échéant, de portée 3.

Les principales conclusions, y compris les émissions biogéniques financées d'Investissements PSP, sont présentées en détail ci-dessous :

Deux statistiques sont divulguées dans le tableau ci-dessous : d'une part, une estimation de l'exposition absolue des émissions biogéniques de CO<sub>2</sub> des sociétés en portefeuille et, d'autre part, une estimation au prorata basée sur le facteur d'attribution d'Investissements PSP. En vertu de la norme du PCAF, le facteur d'attribution est mesuré de façon proportionnelle à notre participation, puis divisée par la valeur d'entreprise du placement. Puisque notre classe d'actifs en ressources naturelles déploie du capital principalement dans les plateformes détenues exclusivement par PSP, il y a un niveau élevé d'harmonisation entre ces deux valeurs.

Les émissions biogéniques sont une partie importante du cycle naturel du carbone. Nous cherchons à améliorer notre capacité à mesurer et à gérer les répercussions que nos activités de placement peuvent avoir sur ce cycle du carbone. Notre prochain objectif consiste à déterminer les capacités de séquestration de nos actifs en ressources naturelles dans différents réservoirs de carbone (par exemple, le carbone de la biomasse et le carbone organique du sol). Ce travail permettra de tirer parti des études universitaires, des connaissances d'experts tiers et de l'expérience sur le terrain des équipes de gestion locales, afin de développer de solides méthodes et de déterminer les sources de données appropriées pour quantifier et divulguer de façon cohérente les éliminations et le stockage de carbone biogénique.

EF2023	Exposition absolue des émissions biogéniques de CO <sub>2</sub> (tCO <sub>2</sub> e)	Émissions biogéniques financées de CO <sub>2</sub> (tCO <sub>2</sub> e) d'Investissements PSP
Placements en ressources naturelles	346 603	245 193

# Mise en garde concernant les données, les indicateurs et les énoncés prospectifs liés à la durabilité

Lors de la préparation des renseignements liés à la durabilité contenus dans le présent rapport, Investissements PSP a formulé un certain nombre d'opinions, d'estimations et d'hypothèses importantes. Les processus, les méthodes et les enjeux évalués sont complexes. Les données, les modèles et les méthodes liées à la durabilité que nous avons utilisés sont souvent relativement nouveaux, évoluent rapidement et ne correspondent pas aux mêmes normes que celles utilisées dans le contexte des informations financières ou connexes. Ils ne font pas non plus l'objet des mêmes normes de divulgation ou de normes équivalentes, de points de référence historiques, de références comparatives ou de principes comptables acceptés à l'échelle mondiale. Les données historiques ne peuvent ainsi servir d'indicateurs solides de l'évolution de nos données, dans le cas des changements climatiques et de son évolution. Les résultats des données et des méthodes utilisant nos modèles seront aussi possiblement affectés par la qualité des données sous-jacentes, lesquelles peuvent être difficiles à évaluer. Nous nous attendons à ce que les orientations, les normes, les pratiques commerciales et la réglementation de l'industrie continuent d'évoluer. La capacité à accéder aux données rapidement et le manque d'uniformité et de comparabilité entre les données posent également des défis. Cela signifie que les énoncés prospectifs, l'information et les cibles liés à la durabilité abordées dans le présent rapport comportent un degré supplémentaire de risque et d'incertitude inhérents.

À la lumière de l'incertitude concernant l'évolution des politiques et la réaction des marchés à l'égard des changements climatiques et d'autres enjeux liés à la durabilité, y compris entre les régions, de même qu'à l'efficacité de telles réactions, et selon les développements de la pratique sur les marchés et de la qualité et de la disponibilité des données, Investissements PSP pourrait devoir mettre à jour les modèles et les méthodes qu'elle utilise, ou modifier son approche concernant l'analyse de la durabilité. Elle pourrait devoir modifier, mettre à jour et recalculer les renseignements sur la durabilité et leurs évaluations ; ses ambitions, ses objectifs, ses engagements et ses cibles en matière de durabilité ; ou son évaluation de ses progrès à ces égards. La révision des données sur la durabilité pourrait faire en sorte qu'elles ne sont plus compatibles ou comparables d'une année à l'autre.

Le présent rapport contient un certain nombre de graphiques, d'infographies, de boîtes de texte et d'études de cas et de références caractéristiques qui visent à fournir un panorama détaillé de certains éléments du rapport et à améliorer l'accessibilité du rapport pour les lecteurs et lectrices. Ces graphiques, infographies, boîtes de texte et études de cas et références caractéristiques sont conçus pour être lus dans le contexte du présent rapport.

Les renseignements contenus dans le présent rapport comprennent des indicateurs non financiers, des estimations ou d'autres renseignements pouvant faire l'objet d'une grande part d'incertitude, notamment la méthodologie, la collecte et la vérification des données, les diverses estimations et hypothèses, ainsi que les données sous-jacentes obtenues de la part de tiers.

Investissements PSP a nommé Deloitte pour effectuer une garantie indépendante limitée des mesures de ses émissions financées et de son empreinte carbone. Le Rapport d'assurance limitée indépendant réalisé par Deloitte sera contenu dans le présent document.

Le rapport contient certains énoncés prospectifs concernant les cibles de durabilité d'Investissements PSP, ses engagements, ses ambitions, ses scénarios climatiques, ses processus, ses plans et ses méthodologies, qu'elle utilise ou prévoit utiliser pour évaluer ses progrès à ces égards (les « énoncés prospectifs liés à la durabilité »). Ces énoncés prospectifs liés à la durabilité reflètent les hypothèses, les attentes, les objectifs, les stratégies et les intentions de l'équipe de direction en date du présent rapport. Ils sont habituellement identifiés par des verbes conjugués au futur ou au conditionnel, ainsi que par l'usage de mots comme « perspective », « croire », « estimé », « projet », « s'attendre », « prévoir » et d'autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature, ces énoncés prospectifs liés à la durabilité exigent la formulation d'hypothèses et comprennent des risques et incertitudes inhérents. Par conséquent, Investissements PSP ne peut pas garantir que tout énoncé prospectif lié à la durabilité se matérialisera. De plus, ses activités de placement futures pourraient différer de celles mentionnées aux présentes. Le lecteur ne doit pas accorder une importance induue aux énoncés prospectifs ni s'y fier à toute autre date.

Les énoncés prospectifs liés à la durabilité supposent intrinsèquement des prévisions et des conjectures, et comportent des risques et des incertitudes, puisqu'ils sont liés à des événements et qu'ils sont tributaires de circonstances futures. De nombreux facteurs peuvent faire en sorte que les résultats réels et les développements diffèrent considérablement des attentes exprimées ou sous-entendues par ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent notamment les suivants :

- Des changements au cadre réglementaire en matière de durabilité dans lequel Investissements PSP exerce ses activités, y compris les approches et le traitement réglementaire du gouvernement concernant les renseignements sur la durabilité et les exigences de divulgation ;
- Les répercussions de procédures judiciaires ou autres à l'encontre d'Investissements PSP ou d'autres membres de l'industrie ;
- Les risques liés aux projections sur les changements climatiques comprenant, par exemple, l'évolution des changements climatiques et leurs répercussions ; les changements dans l'évaluation scientifique des impacts des changements climatiques, des trajectoires de transition et de l'exposition future aux risques ; ainsi que les limitations des prévisions utilisées dans les scénarios climatiques ;
- Les normes, modèles ou méthodologies, nouveaux ou modifiés, de divulgation en matière de durabilité ;
- Les changements et les défis liés à la disponibilité, à la qualité, à l'exactitude et à la vérifiabilité des données de durabilité, qui pourraient mener à des révisions aux données présentées à l'avenir ;
- Les scénarios climatiques et les modèles qui les analysent ont des limitations qui sont sensibles aux principaux paramètres et hypothèses, qui font eux-mêmes l'objet d'incertitudes.

Les résultats réels et les développements peuvent différer considérablement des attentes exprimées ou sous-entendues dans les énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, dont ceux mentionnés ci-dessus. Tout énoncé prospectif ultérieur lié à la durabilité, sous une forme écrite ou orale, attribuable à Investissements PSP ou à toute autre personne agissant en son nom sont entièrement et expressément visés par les facteurs mentionnés ci-dessus. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs liés à la durabilité dans le présent rapport se matérialiseront. Sous réserve des lois et règlements applicables, Investissements PSP ne prévoit pas mettre à jour ces énoncés prospectifs liés à la durabilité et n'assume nullement l'obligation de le faire.

# Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

Au conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons été mandatés par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») pour réaliser une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performance sélectionnés (les « IPS ») figurant dans le tableau 1 et à la page 12 du rapport *Divulgations financières liées au climat d'Investissements PSP – Rapport conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques* (le « rapport TCFD »).

Tableau 1: IPS inclus dans l'étendue des travaux du présent rapport d'assurance limitée

IPS	Unité de mesure	Exercice clos le 31 mars 2023
Émissions financées	Tonnes de CO <sub>2</sub> e	9104
Empreinte carbone du portefeuille	Tonnes de CO <sub>2</sub> e/ million \$	44

## Responsabilité de la direction

La direction d'Investissements PSP est responsable de la détermination des IPS figurant dans le tableau 1, y compris de la collecte et de la présentation des données utilisées pour déterminer les IPS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien du contrôle interne pertinent qui permet de déterminer que les chiffres figurant dans le tableau 1 sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée à l'égard des IPS sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (« NCMC ») 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*, et à la NCMC 3410, *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre*.

Nos critères d'examen se fondent sur la méthodologie mise au point par Investissements PSP à la lumière des directives contenues dans la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES pour l'industrie financière élaborée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (« PCAF »), comme il est indiqué aux pages 9 à 15 du rapport TCFD d'Investissements PSP.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

## Les procédures que nous avons mises en œuvre comprennent :

- des demandes d'informations auprès des principaux membres de la direction et du personnel d'Investissements PSP responsables de la collecte de données, des calculs et de la présentation des informations sur les IPS ;
- l'acquisition d'une compréhension des données sous-jacentes utilisées comme données d'entrée pour les calculs, y compris les facteurs d'émission et les facteurs de conversion ;
- l'acquisition d'une compréhension des systèmes et des processus de gestion, ainsi que des contrôles pertinents qui ont été utilisés pour les calculs et la présentation des informations sur les IPS ;
- l'inspection d'un échantillon de documents et de dossiers pertinents ;
- la réexécution des calculs des IPS.

Les données relatives aux émissions financées sont assujetties à des limites inhérentes en matière d'exactitude étant donné la nature et les méthodes utilisées pour déterminer ces données. La sélection de différentes techniques de mesure acceptables peut donner lieu à des mesures significativement différentes. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier.

### Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles et au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions d'assurance, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 (« NCGQ 1 »), *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les IPS pour l'exercice clos le 31 mars 2023 figurant dans le tableau 1 ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux critères applicables.

### Restriction à l'utilisation

Le présent rapport a été préparé afin d'aider la direction d'Investissements PSP à présenter au conseil d'administration les indicateurs de performance sélectionnés conformément aux critères applicables. Par conséquent, ce rapport pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à l'usage d'Investissements PSP. Nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par Investissements PSP et à son gré, dans le rapport d'Investissements PSP et nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers le conseil d'administration ou un tiers à l'égard de ce rapport.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Montréal, Canada  
Le 15 août 2023

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A125494

## Places d'affaires

### **MONTREAL**

(principal bureau d'affaires)  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest  
bureau 1400  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 5E9  
Téléphone : +1.514.937.2772

### **NEW YORK**

450 Lexington Avenue, suite 3750  
New York, New York  
USA 10017  
Téléphone : +1.212.317.8879

### **LONDRES**

10 Bressenden Place, 8<sup>th</sup> floor  
Londres, Royaume-Uni  
SW1E 5DH  
Téléphone : +44 20 37 39 51 00

### **HONG KONG**

Suite 603-606, 6/F  
One International Finance Centre  
1 Harbour View Street  
Central, Hong Kong  
Téléphone : +852 91616063

## Siège social

### **OTTAWA**

Spaces Laurier  
135, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1P 5J2  
Téléphone : +1.613.782.3095

info@investpsp.ca